LPA de Mirande
FORMATIONS & DÉVELOPPEMENT

Mirande, le 27/06/2023

A l'attention des parents d'élèves de BTS 1ère et 2ème Année

Objet : Rentrée scolaire
Ref. : NP/CB
Affaire suivie par : C.Bretin
Tel. : 05.62.66.52.39
celine.bretin@educagri.fr

Madame, Monsieur,

J'ai le plaisir de vous informer que votre rentrée aura lieu le :

Mardi 5 Septembre 2023

Une réunion d'information en présence des parents, des étudiants, du Directeur et du professeur principal est prévue à 13h30 à l'amphithéâtre. Puis les étudiants seront pris en charge par le professeur principal, puis par les enseignants des matières techniques.

Les cours débuteront dès le mercredi 6 Septembre 2023 à 8h00.

Le jour de la rentrée, chaque étudiant devra remettre au bureau de la vie scolaire sous enveloppe cachetée avec le nom, le prénom et la classe fréquentée **un double de l'ensemble des clefs de cadenas**. Elles seront utilisées, à la demande de l'élève, en cas de perte ou d'oubli de ses propres clés. **Vous devrez également à ce moment là, signer le règlement intérieur.**

Chaque professeur communiquera aux étudiants en début d'année scolaire, les fournitures à acheter. Les étudiants devront se munir pour **le jour de la rentrée** du minimum nécessaire (papier, stylos)**.**

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de mes meilleures salutations.

Le Directeur de l'EPL Mirande-Riscle,
Le Proviseur,

MINISTERE DE L'AGRICULTURE L.P.A. de MIRANDE (GERS)

Nicolas PETIT

Consignes

✷ Les effets personnels et le matériel de l'élève seront marqués à ses noms et prénoms.

Chaque élève dispose :

- d'un casier dans le couloir pour le matériel scolaire
- d'une armoire au dortoir
- d'un placard pour les affaires de sport et d'atelier au vestiaire

Il est conseillé de disposer de cadenas pour fermer armoire, placard, sacs d'internat et casiers.
Par souci d'hygiène, tous les élèves internes devront obligatoirement se munir d'un protège-matelas imperméable.

✷ Les véhicules automobiles appartenant aux élèves peuvent stationner dans l'enceinte du lycée (fournir la carte grise à la vie scolaire). Les véhicules à 2 roues doivent être munis d'un dispositif antivol.

L'établissement, conformément à l'article 14 du règlement intérieur est dégagé de toute responsabilité en cas de préjudice pouvant survenir à ces véhicules dans l'enceinte du lycée.

✷ Les livres de classes sont choisis par l'établissement. Il n'y a pas de coopérative scolaire. Les élèves devront se procurer les fournitures nécessaires pour la rentrée. Par la suite chaque professeur donnera sa liste.

✷ Le règlement des **frais de pension et forfait équitation et pratique sportive** sera réclamé **à la fin de chaque trimestre** par la trésorerie de Mirande.